



## COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

### Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 24 juillet 2024

PV-CM N°24-07 DU 24/07/2024

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE SOUS ANJOU, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation de Monsieur Luc SATRE, Maire.

Conseillers Municipaux :            En exercice : 14            Présents : 9            Votants : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juillet 2024.

**PRESENTS** : M. SATRE, M. THIVOLLE, Mme PELLAT, M. LAFUMAS, M. GUIGUES, Mme SERVONNAT, Mme HITIER, M. TELMON, Mme KHELIFI.

**EXCUSÉS** : Monsieur Virgile MONCHAUX donne pouvoir de vote à Monsieur Yves LAFUMAS.  
Madame Nathalie MONRAND donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT

Monsieur Sébastien GOYET est excusé.  
Madame Gilianne GROS est excusée.  
Monsieur Jacky LAURAND est excusé.

M. le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Josiane PELLAT est désignée pour remplir cette fonction.

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 qui est adopté à l'unanimité.

#### **2. Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel à temps non complet au poste d'adjoint technique**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1°,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique Contractuel en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service technique au sein de l'école.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat initial d'accroissement temporaire d'activité ainsi que son renouvellement éventuel est limité à 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs

Monsieur le Maire propose la création d'un poste en accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires pour la période du 01/08/2024 au 31/07/2025.

Il précise qu'en fonction des nécessités de service, cet agent sera susceptible d'effectuer des heures complémentaires (heures au-delà de 19h00).

L'agent sera payé sur la grille du grade d'Adjoint Technique.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter la création du poste d'Adjoint Technique Contractuel en accroissement temporaire d'activité à temps non complet.**

### **3. Point sur les projets en cours et vie communale**

- Pour rappel, dans le cadre de l'étude de programmation architecturale urbaine et paysagère du centre village, un atelier participatif sera organisé le 14 septembre de 9h30 à 11h30 à la salle Emile Romanet à destination de la population et de toutes les personnes et structures actives dans l'animation de la commune. Le cabinet d'architecture BAUDET&MAZOYER a réalisé une ébauche de l'affiche et du flyer d'information. Après étude et échanges, les élus ne sont pas convaincus par ces documents pour différentes raisons (couleurs, difficulté de compréhension des documents, objet de la concertation, ...). Monsieur Hervé GUGUES va reprendre contact avec le cabinet d'architecture afin de leur faire part des remarques des élus et obtenir une nouvelle ébauche. La distribution des flyers sera réalisée par les élus dans chaque quartier. La prochaine réunion du Comité de pilotage se tiendra le 2 octobre prochain à 18h00.
- Dans le cadre de la réflexion menée par les élus sur le remplacement du chauffage de l'école, ils ont reçu un cabinet d'études afin de les conseiller. De nombreuses anomalies ont été détectées sur l'installation actuelle. La Mairie doit lui transmettre différents documents en lien avec la conception de ce mode de chauffage.
- Monsieur le Maire indique qu'il a fait parvenir à la Directrice de l'école un mail afin de lui faire remarquer qu'à plusieurs reprises les locaux n'étaient pas toujours bien rangés en entretenus par leurs utilisateurs et que la municipalité comptait sur leur réactivité pour que les locaux retrouvent un état correct avant le grand ménage de la dernière semaine d'août qui sera réalisé par les agents communaux.
- Le film « Agir pour notre école » devra être diffusé rapidement sur le site internet de la commune avec toutes les dispositions obligatoires pour le protéger de toutes reproductions ou détournement.
- Monsieur Henri THIVOLLE indique qu'il a été agressé verbalement en début de semaine par un administré du quartier du Pied de Ville. Il dénonce et déplore ces agressions de plus en plus nombreuses à l'encontre des élus qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement des communes.
- Monsieur Henri THIVOLLE rappelle que suite à l'incendie de la ferme « CROZAT », un permis de construire va être déposé afin de reconstruire l'habitation. Il indique qu'il a rencontré un responsable de SUEZ afin de faire raccorder la maison au réseau d'eau potable ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.
- De nombreux litiges d'urbanisme ont été détectés (absence de déclaration, déclaration frauduleuse, travaux non conformes, ...). Une réflexion est à mener pour mettre en place une commission d'urbanisme au sein du Conseil Municipal afin d'étudier tous ces dossiers litigieux qui ne respectent pas la réglementation du PLU. Le nombre de dossiers étant variable et les délais d'instruction par le service instructeur d'EBER étant contraints, il est pour l'instant difficile de programmer le travail de cette commission.

- La commune a été sollicitée dans le cadre d'un litige qui oppose des personnes du quartier « Route des Combes » quant à la divagation des chats et des désagréments que cela peut engendrer.
- La Communauté de Communes va entreprendre un remaniement quant à la prise en charge et à l'entretien des voiries communales. En effet, elle va transférer aux communes l'entretien des voies « non principales ». Un travail est actuellement en cours à EBER afin de hiérarchiser les voies sur toutes les communes. Cela aura un impact financier important sur le budget de la commune.
- L'appartement communal situé 5 rue Emile Romanet est opérationnel et peut être mis en location. Une offre de location va être diffusée.
- Des travaux vont être entrepris dans le local kiné, situé 5 rue Emile Romanet, afin de pallier aux problèmes d'humidité qui ont été détectés.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 25 septembre à 20h00.

**DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE : JUIN 2024**

ENTREPRISES	OBJETS	MONTANT TTC
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
LE REFUGE DES MOTS	LIVRES BIBLIOTHEQUE	790.79 €
CAUE	PARTICIPATION CAUE - OAP COMMUNALES	900.00 €
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS COMMUNALES	2 000.00 €
EDF	ELECTRICITE BATIMENTS COMMUNAUX	7 321.32 €
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 012.11 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
MARRON FRERES	NOTE HONORAIRES LOCAL KINE	22 255.88 €
3D INGENIERIE	NOTE HONORAIRES LOCAL KINE	1 087.21 €
ERE	NOTE HONORAIRES LOCAL KINE	8 524.70 €
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>		<b>31 867.79 €</b>

Fin de la séance à 22h00.

PV CM 24-07 du 24 juillet 2024.

Monsieur le Maire,  
Luc SATRE

La Secrétaire de séance,  
Madame Josiane PELLAT